

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 23/03/2023

Délibération N° D-2023-3003-19

Membres présents : 35 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2

Madame BLANCHAIS Christine
Monsieur WEISS Henri

Objet : Délégations de maîtrise d'ouvrage par les communes membres pour la réalisation de voies vertes

Dans le cadre d'itinéraires cyclables structurants, les communes qui le souhaitent ont la possibilité de solliciter la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de communes du Kochersberg ; si elle l'accepte, c'est alors l'intercommunalité qui peut réaliser, pour le compte des communes, les études (notamment la concertation avec la Collectivité Européenne d'Alsace qui est gestionnaire de voirie), procédures, marchés publics, travaux, suivis, demandes de financement, règlement des factures... A l'issue de l'opération, l'état des dépenses et des recettes est réalisé pour chaque entité, permettant ainsi aux communes de limiter leurs mouvements de trésorerie au « net à payer ». Ce dispositif revêt un caractère facilitateur.

Il est proposé au Conseil communautaire de compléter les délégations déjà en œuvre en acceptant :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune de Dingsheim à la Communauté de communes du Kochersberg pour la création d'une voie verte entre l'agglomération de Dingsheim et le rondpoint RD866 / RD41 permettant de rejoindre la voie verte menant à Oberhausbergen
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil municipal de Berstett afin de réaliser une voie verte entre Gimbrett et Rumersheim
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Schnersheim et Truchtersheim pour la réalisation d'une voie verte en sortie d'agglomération de Kleinfrankenheim jusqu'en entrée d'agglomération de Truchtersheim

- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les Communes de Hurtigheim, Stutzheim-Offenheim, Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim pour la réalisation de deux voies vertes permettant de relier Hurtigheim à Stutzheim d'une part et Offenheim à Pfulgriesheim d'autre part.

Une convention régira chacune de ces délégations.

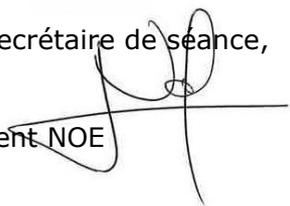
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour les itinéraires cyclables présentés précédemment ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage actant ce dispositif ainsi que tout autre document relatif à ces différents dossiers.

Fait à Truchtersheim, le 03 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

